



Mission régionale d'autorité environnementale

Normandie

Extrait des délibérations de la réunion du 16 mars 2023

La mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) de Normandie s'est réunie, par téléconférence, le 16 mars 2023, en présence de :

- Mme Marie-Claire BOZONNET, membre permanent, présidente de séance par délégation de Mme Corinne ETAIX, empêchée ;
- Mme Edith CHATELAIS, membre permanent ;
- M. Noël JOUTEUR, chargé de mission ;
- Mme Sophie RAOUS, membre associé.

Durant cette séance, la MRAe a notamment décidé, à l'unanimité des membres délibérants, et en référence à sa décision du 15 avril 2021 portant délégation en application de l'article 17 du décret n° 2015-1229 du 2 octobre 2015 modifié relatif au Conseil général de l'environnement et du développement durable¹, de déléguer sa compétence à statuer sur le dossier de demande d'avis sur projet suivant :

- 4824 – Aménagement urbain du secteur de la Criquetière sur la commune de Bretteville-sur-Laize, délégation à Mme Corinne ETAIX à échéance du 20 avril 2023

Pour la mission régionale d'autorité environnementale de Normandie,
Pour la présidente, empêchée, et par délégation,
Le membre permanent

Signé

Marie-Claire Bozonnet

¹ Décret abrogé et remplacé par le décret n° 2022-1165 du 20 août 2022 portant création et organisation de l'inspection générale de l'environnement et du développement durable, dont l'article 18 s'est substitué à l'article 17 en ce qui concerne les possibilités de délégation.